



Syndicat  
des

**Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

**SE-UNSA**

16 rue J.Chatel, BP41  
97461 SAINT-DENIS CEDEX  
Tel : 0262 20 08 13  
E-mail: [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)

**Flash**  
*Ecoles* 974

Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) les circulaires rectores, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

## **FLASH n°20 Jeudi 22 mars 2018 SE-UNSA 974**

Ce Flash est aussi disponible au format PDF [ICI](#)

### **Sommaire :**

- 1/ Mouvement INTRA départemental 2018
- 2 / Compte rendu du GT : Suivi nouveau dispositif de remplacement
- 3/ Mesures de Carte Scolaire
- 4/ Classe exceptionnelle
- 5/ Réunions d'Informations Syndicales du SE-Unsa
- 6/ Adhésion découverte

### **1/ Mouvement INTRA départemental 2018 : c'est partie pour le 1<sup>er</sup> degré**

**Du jeudi 22 mars -au matin- au dimanche 05 avril 2018 – minuit (heures locales) :**  
**Ouverture de l'application SIAM pour la saisie des vœux via i-Prof / Météce**  
[ICI](#)

Parce que les opérations de mouvement revêtent une importance primordiale pour les collègues, le SE-Unsa avec ses militant-e-s peuvent vous aider et vous conseiller.

La circulaire rectorale et ses annexes ainsi que les barres 2017 sont disponibles sur notre site syndical :  
[ICI](#)

Toute l'équipe du SE-UNSA 1<sup>er</sup> degré se tient à votre disposition.

Nous essayerons de vous donner le maximum de renseignements et de "bons" conseils.

### **CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPÉRATIONS**

- Du jeudi 22 mars au matin au jeudi 5 avril 2018 minuit : Saisie des vœux
- A partir du mercredi 18 avril 2018 : Envoi des **Accusés de réception (vœux et barèmes)** dans la boîte l-prof
- Du mercredi 18 avril au mercredi 25 avril 2018 : Vérification des barèmes en ligne
- Le jeudi 3 mai 2018 : GT barèmes des participants dont RQTH
- Mouvement principal : Le lundi 28 mai 2018 - GT CAPD Mouvement :  
Le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 - CAPD résultats phase principale
- Le lundi 3 juillet 2018 : **CAPD phase d'ajustement - Affectations après mouvement AFA (affectation provisoire à l'année) :**

Pour votre suivi syndical, envoyez-nous votre accusé de réception par mail au: [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)

Rappel :

La saisie des vœux se fait uniquement par internet : [ICI](#) (application SIAM 1) du 22 mars au matin au 5 avril à minuit.

A l'issue de cette période l'administration vous enverra un **accusé de réception** indiquant votre barème et répertoriant vos vœux.

**ATTENTION** : Vérifiez attentivement ce document et contestez-le sur l'application : [ICI](#) si besoin était.

**Informez-nous de toutes les démarches que vous effectuerez dans ce sens afin que nous puissions suivre au mieux votre dossier.**

## BAREME POUR POSTES D'ADJOINT

Le barème est composé de :

- **Ancienneté Générale Des Services (AGS)** au 31.12.2017, 1 point par an, 1/10ème de point par Mois **X 2** (Les services auxiliaires et les services effectués au titre de la Fonction Publique sont pris en compte dans l'AGS s'ils ont fait l'objet d'une validation complète).
- **Enfants** : Enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2018 - premier enfant : **3** points, **1** point par enfant suivant (**maximum 5** points).
- **Fidélité au poste** : Au 31 août 2018, 4 années scolaires et plus d'exercice effectif sans interruption(1), sur le même poste d'une école du département y compris celle en cours, à titre définitif à titre provisoire, ou en AFA : **3** points  
**Ou**  
**Affectation en école classée en éducation prioritaire** REP+/REP anciennement ECLAIR/RRS/ RAR/ZEP et école en grande difficulté **ou sortie du dispositif** (ZEP/REP/REP+/ RAR/ECLAIR/ école en grande difficulté) au 01/09/2015: exercice sans interruption : 3 ans ► 2 points - 4 ans et plus ► 6 points  
**Ou**  
**Affectation dans une école à bonification** : 1 an ► 1 point - 2 ans ► 2 points - 3 ans ► 12 points - 4 ans ► 14 points - 5 ans et plus ► 16 points  
**Ou**  
**Fidélité pour exercice sur poste spécialisé du bassin**  
**Est** : 1 an ► 2 points - 2 ans ► 3 points - 3 ans ► 14 points - 4 ans ► 18 points
- **RQTH** : **300** points **ou** **BOE** : **15** points
- **Rapprochement de conjoints** : **5** points - Uniquement aux 2 premiers vœux géographiques exclusivement de type "Commune" correspondant à la commune professionnelle du conjoint  
**Ou**  
**Autorité parentale conjointe** : **5** points - Uniquement aux 2 premiers vœux géographiques exclusivement de type "Commune" correspondant à la commune de résidence de l'enfant.

## BAREME DIRECTION D'ECOLE

- **AGS** : idem adjoints
- **Enfants** : critère non pris en compte
- **Fidélité au poste** **Ou** **Affectation en école classée en éducation prioritaire** **Ou** **Affectation dans une école à bonification** : idem adjoints
- **RQTH** **ou** **BOE** : idem adjoints
- **Rapprochement de conjoints** **ou** **Autorité parentale conjointe** : critère non pris en compte
- **Education prioritaire** : idem adjoints
- **Points pour fonction de directeurs** :
  - \* Par année effective d'exercice sans interruption en qualité de directeur : **1** point par an
  - \* Exercice de la fonction de directeur avec interruption : **1** point par an (**maxi 3** points)
  - \* Par année d'intérim de direction : **1** point par an (**maxi 3** points)

## BAREME POSTES CONSEILLER PEDAGOGIQUE D'IPEMF AUPRES D'UN IEN

- **AGS** : idem adjoints
- Les avis de l'IEN d'origine et de la commission départementale sont requis pour les PEMF postulant pour la première fois (appel à candidature)

Un questionnement, un doute...tout au long des opérations successives du mouvement ...interroger la cellule «info mobilité» selon les modalités suivantes : Messagerie électronique : [mouvement1d@ac-reunion.fr](mailto:mouvement1d@ac-reunion.fr)

## 2 / Compte rendu du Groupe de travail : Suivi nouveau dispositif de remplacement

Au groupe de travail concernant les remplaçants, le SE UNSA a réitéré sa demande d'une circulaire précisant la gestion à venir du nouveau dispositif de remplacement.

Le SE UNSA a insisté sur la nécessité que soit indiquée dans cette circulaire une « coloration des postes » indiquant le type de remplacement à effectuer.

Sur ce point, l'administration a pris l'engagement d'apporter ces précisions dans une circulaire, en se basant sur celle élaborée pour la mise en œuvre de l'expérimentation sur la Zone Ouest.

Le SE-UNSA a formulé la demande qu'il y soit aussi inscrit que le type de remplacement attribué se fasse en tenant en compte des missions effectuées actuellement par les uns et les autres.

### 3/ Mesures de Carte Scolaire (MCS) mouvement 2018

#### **REPLACANTS :**

Pour l'année scolaire 2018-2019, les supports de remplacement (ZIL, Brigade ASH et BDFC) seront transformés en poste de Brigade Départemental.

Chaque remplaçant sur ce type de poste peut au choix :

- Rester sur son poste transformé
- Bénéficier d'une MCS (postes d'adjoint ou titulaire de remplacement, au sens le plus large)

Cette MCS, si elle n'est pas utilisée cette année, elle pourra être activée au mouvement 2019-2020, mais seulement sur demande expresse de l'intéressé (courrier à envoyer à la DPEP avant l'ouverture du mouvement de l'an prochain).

#### **PDMQDC :**

- Tout PDMQDC ayant reçu une MCS, peut rester sur son école s'il le désire. En ce cas il n'a rien à faire.
- S'il veut changer d'école, il a la possibilité d'utiliser sa MCS.

Dans ce cas, il participe au mouvement, et les points s'ajouteront automatiquement à son barème. Il faudra toutefois veiller à leur prise en compte au moment de la vérification du barème.

#### **DIRECTEURS :**

Les directeurs bénéficiant d'une MCS pour changement du groupe indiciaire peuvent rester sur leur école, et pendant un an ils bénéficient de la mesure de sauvegarde de leur groupe indiciaire initiale mais ils doivent faire la demande expresse à la DPEP.

Le SE-UNSA conseille, aux personnels concernés par ces MCS, de lui faire parvenir une copie des courriers qu'ils adresseront à l'administration pour faire valoir leur droit.

### 4/ Accès à la classe exceptionnelle

La CAPD pour l'accès au grade classe exceptionnelle des PE se tiendra le jeudi 29 mars 18 à 11h.

Cette CAPD classe exceptionnelle se tiendra avec seulement les représentants du personnel PE HC élus à savoir le titulaire et 2 experts du Se-Unsa et de 2 représentants de l'administration.

Le contingent pour la classe exceptionnelle pour notre académie cette année :

PE	Contingent 2017		
	1 <sup>er</sup> vivier	2 <sup>nd</sup> vivier (maximum)	total
	92	25	117

Psy EN	Contingent 2017		
	1 <sup>er</sup> vivier	2 <sup>nd</sup> vivier (maximum)	total
	2	1	3

Vous avez candidaté à ce grade et vous souhaitez un suivi de votre promotion, faites remonter votre acte de candidature par mail au : [974@se-uns.org](mailto:974@se-uns.org)

Si vous avez été informé que vous n'êtes pas éligible à ce grade (message via Courrier dans I-prof), faites nous remonter tous documents (arrêtés de nomination, fiche de paie, rapport d'inspection...) qui puissent

prouver que vous remplissez les conditions requises pour l'accès à ce grade ainsi que votre acte de candidature. Notre élu et nos experts défendront chaque situation lors de cette commission.

## 5/ Réunions d'Informations Syndicales (RIS)

*Pour rappel* : Le SE-UNSA vous propose durant la phase du MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL des RIS spéciales du mardi 27 mars au jeudi 5 avril 18.

Besoin d'aide, de conseils pour votre mouvement, n'hésitez plus, participez à nos réunions d'information syndicale. L'équipe du SE-Unsa est à votre écoute et vous guidera tout au long de ce moment clé dans votre parcours professionnel.

Dates à retenir :

**Mardi 27 mars 18** : Mairie Annexe de Sainte Anne (12, Chemin Morange) de 11h30 à 13h00 puis de 15h15 à 17h00

**Mercredi 28 mars 18** : Local syndical du SE-Unsa à Saint Pierre (50 Rue Marius et Ary Leblond) de 9h00 à 16h00 (Accueil tout au long de la journée)

**Mercredi 28 mars 18** : CANOPE à Saint Denis (16 Rue Jean Châtel) de 11h00 à 17h00

**Jeudi 29 mars 18** : Maison des Associations à Saint Benoit (6 Rue le Corbusier Bras Fusil) de 11h30 à 13h00 puis de 15h15 à 17h00

**Vendredi 30 mars 18** : Village Corail à Saint Gilles les bains (80 Avenue de Bourbon) de 11h30 à 13h00 puis de 15h30 à 17h00

**Mardi 03 avril 18** : Local Unsa Territoriaux à Sainte Clotilde (15 Rue de Coubertin) de 11h30 à 13h puis de 15h30 à 17h00

**Mercredi 04 avril 18** : Local syndical du SE-Unsa à Saint Pierre (50 Rue Marius et Ary Leblond) de 9h00 à 16h00 (Accueil tout au long de la journée)

**Mercredi 04 avril 18** : CANOPE à Saint Denis (16 Rue Jean Châtel) de 11h00 à 17h00

**Jeudi 05 avril 18** : Village Corail à Saint Gilles les bains (80 Avenue de Bourbon) de 11h30 à 13h00 puis de 15h30 à 17h

Ces réunions hors temps scolaire s'adressent à tous, même à ceux qui veulent déduire une, deux ou trois animations pédagogiques de l'année (déjà passées, qui tombent en même temps que la RIS, ou à venir...) pour un total de 3h à 9h.

Le SE-Unsa vous remettra une attestation justifiant de votre présence (que vous soyez venue pour une heure ou plus). Participez à 3 RIS équivaut à 3 demi-journées.

## 6- Adhésion découverte

**Offre découverte 2018 : c'est le moment d'adhérer au SE-Unsa !**

Du 10 mars au 10 mai 2018, vous pouvez adhérer à tarif préférentiel au SE-Unsa et bénéficier dès aujourd'hui de l'ensemble des services du SE-Unsa : 60 euros pour les non-titulaires et stagiaires, 80 euros pour les titulaires.

Attention cette offre est réservée à celles et ceux qui adhèrent pour la première fois.

Comme 66% de cette cotisation donne droit à un crédit d'impôts, le coût réel est de 27€ pour une cotisation à 80€

lien pour adhésion découverte [ICI](#)

## L'équipe du SE-UNSA

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org) Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail

ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone : Responsable 1<sup>er</sup> degré : Sonia LAPIERRE

	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Secteur Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
		CADET Marie-Claude	06 92 17 08 92
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	06 92 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	06 92 69 42 95
Responsable Jeunes	Enseignants	GACEM Houria	06 92 20 90 79
Responsable Contractuels	(AED/CAE/CUI/AESH)	GERVAIS Sylvain	06 9224 99 14